

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf et douze du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRESENTS : Mmes FOVET, BUREAU, DUFOUR, Mrs. POISBELAUD, BICHON, DEMSKI, SHORTHOUSE, DUBRAY, LAURENT, JAUNAS, CHARDONNEAU.

ABSENTS : M. Gérard JAUNAS qui a donné pouvoir à M. Michel LAURENT
Mme Martine DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Éric POISBELAUD
M. Michel CHARDONNEAU excusé

SECRETARE DE SÉANCE : Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 04/11/2019

1 – CAUTION AIRE DE LOISIRS :

Le conseil est invité à délibérer pour la restitution de la caution versée à l'entrée dans les lieux par M. ARNOULT, gestionnaire du site durant la saison estivale.

Les conditions requises ayant été remplies, le maire propose le remboursement des 200 € à M. ARNOULT.

Le conseil municipal donne son accord

2 – SIGNATURE D'UN ACTE ADMINISTRATIF AVEC VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ POUR LA RESTITUTION DU TERRAIN DE LA MINI DECHETTERIE À RIPEMONT :

Vu le bail emphytéotique signé les 22 et 24 novembre 2000, dans lequel la Commune d'ANTEZANT LA CHAPELLE a donné à bail à la Communauté de Communes du Canton de Saint Jean d'Angély, pour une durée de 50 ans à compter du 21 août 2000 d'une partie de la parcelle ZI n°30 en vue d'y édifier et d'y exploiter une mini déchetterie,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2004

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

modifiant les statuts de la Communauté de communes du Canton de Saint Jean d'Angély,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 janvier 2008 et la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2008 décidant la résiliation du bail emphytéotique et la signature d'un procès-verbal de mise à disposition de terrains au profit de la Communauté de Communes,

Considérant la fermeture du site et la désaffectation du terrain depuis le 1^{er} janvier 2015,

Considérant l'état des lieux du terrain dressé le 06 juin 2019 en présence des représentants de Vals de Saintonge Communauté, de Cyclad et la Commune d'Antezant la Chapelle,

Monsieur le Maire expose que Vals de Saintonge Communauté souhaite restituer les terrains concernés à la Commune d'Antezant la Chapelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter cette restitution de terrains au profit de la Commune et la résiliation totale du bail emphytéotique par acte administratif
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Vals de Saintonge Communauté tous documents relatifs à cette restitution de terrain.

3 – ÉTUDE DES DEVIS REÇUS :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis reçu.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité le devis suivant :

- SDEER création d'un point lumineux impasse Chante-oiseau pour un montant de 1 351.09 € avec une participation du SDEER de 675.55 € soit à la charge de la commune 675.54 €.

4 – ORGANISATION REPAS DU 3^{ème} ÂGE :

Le repas du 3^{ème} âge aura lieu le samedi 23 Novembre 2019, les invitations ont été déposées dans les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire invite l'assemblée à participer à cet événement

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

5 – ORGANISATION DU NOËL DES ENFANTS :

Cette année le Noël des enfants aura lieu à la salle des fêtes d'Antezant le Samedi 21 Décembre 2019, en commun avec la commune de Saint Pardoult. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Mesdames FOVET et BUREAU sont chargées de l'organisation de cet événement. Les membres du conseil sont invités à y participer.

6 – ÉLABORATION DU BULLETIN MUNICIPAL :

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à l'élaboration du bulletin municipal.

7 – POINT SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE.

La commission incendie s'est réunie le 21 octobre 2019 en présence de M. POISBELAUD Éric, Mme FOVET Marie-Christine, Mme BUREAU Nadine, M. BICHON Allain ainsi que Mme BARBIER responsable de l'agence RESE17 de notre secteur.

Le constat fait état de 4 créations de citernes souples afin d'optimiser la DECI communale.

Des devis sont en cours d'élaboration, Monsieur le Maire propose de déposer au titre de la DETR une demande de subvention ainsi qu'auprès du département pour accompagner la commune dans le financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier DETR et d'un dossier auprès du Département pour la création de 4 points incendie sur la commune pour 2020. L'assemblée charge également M. le Maire du suivi des dossiers et de toute signature afférente à ces dossiers.

8 – DÉCISION MODIFICATIVE RELIQUAT SDEER :

Une erreur de saisie dans le budget concernant l'écriture d'ordre du reliquat du SDEER entraîne cette décision modificative comme suit :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2019
DM 3 - erreur saisie reliquat sdeer enfouissement réseau - 12/11/2019

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (040) : Réseaux d'électrification	-360,13	168758 (040) : Autres groupements	-360,13
21534 (041) : Réseaux d'électrification	360,13	168758 (041) : Autres groupements	360,13
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Concernant le devis accepté au point 3 de cette séance, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Décisions modificatives - 1- MAIRIE D'ANTEZANT-LA-CHAPEL-201- - 2019
DM 4 - création candélabre impasse chante oiseau - 12/11/2019

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (21) : Réseaux d'électrification	675,54	13258 (041) : Autres groupements	675,55
21534 (041) : Réseaux d'électrification	675,55		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	-675,54		
Total dépenses :	675,55	Total recettes :	675,55
Total Dépenses	675,55	Total Recettes	675,55

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité cette décision modificative.

9 – AFFAIRES DIVERSES :

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

- Location de la Salle des Fêtes : Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annexer à la délibération n°2018040 portant sur le montant de location de la salle des fêtes un tarif de location pour les associations extérieures soit 10 € pour 2h00 et 20 € pour une demi-journée. Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

10 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- 7 octobre 2019 à Saint Jean d'Angely : conseil communautaire : Éric POISBELAUD
- 21 octobre 2019 à Antezant : commission incendie : Éric POISBELAUD, Nadine BUREAU, Marie-Christine FOVET, Allain BICHON, Valérie BARBIER
- 29 octobre 2019 à Antezant : réunion sur le fleurissement : Nadine BUREAU, Denis AUBIN, Marie-Christine FOVET, Thierry DUTEUIL
- 4 novembre 2019 à Saint Julien de l'Escap : réunion organisée par le Département concernant la plateforme Géo 17 : Éric POISBELAUD
- 7 novembre 2019 à Antezant : Conseil d'École : Nadine BUREAU, Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
-------------------------------------	-------------------

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

A. BICHON	
N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	